

BULLETIN D'INSCRIPTION
Education Thérapeutique
21 -22 janvier 2015 /04 – 05 février 2015
Date limite d'inscription : 10/01/2015
Frais d'inscription : 850 euros

NOM :

Prénom :

Profession :

Adresse employeur.....

.....

Email :

.....

Tél :

Association, institution, organisme de formation ou de gestion de formation a qui devra être transmis la convention et/ou la facturation :

.....

.....

.....

Bulletin à adresser à :

Secrétariat FORMAVIH/SFLS
Hôpital du Tondu
Groupe hospitalier Pellegrin
33076 BORDEAUX
Tél : 05 56 96 47 91
Fax : 05 56 79 60 87
e-mail : formavih@gmail.com
site Internet : www.sfls.aei.fr

Objectifs globaux

Formation de 5 jours obligatoires pour être validante en Education thérapeutique.

Cette formation en éducation thérapeutique est basée sur la multidisciplinarité, d'une part, sur l'acquisition, le développement de connaissances pour un futur éducateur et l'appui sur la mise en œuvre de son programme, et d'autre part, sur l'actualisation et le maintien des connaissances d'éducateurs en exercice.

Journée de compagnonnage

La journée de compagnonnage permet de passer de la théorie à la pratique ; les lieux d'accueil sont validés par la SFLS et les programmes obligatoirement autorisés par l'ARS. Les personnes formées assistent à des séances d'ETP individuelles et/ou collectives. Les éducateurs mettent à leur disposition l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre du programme d'ETP.

Le public attendu :

Les personnels paramédicaux et médicaux (si possible participants en binôme) impliqués dans la prise en charge globale et au long cours des personnes infectées par le VIH / SIDA / Hépatites souhaitant ou participant à des programmes d'éducation thérapeutique

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Séances de formation en salle
- Exposés théoriques avec vidéo projecteur
- Etudes de cas concrets
- Mise en ligne après le séminaire des présentations faites par les formateurs.
- Une fiche d'évaluation est remplie par les participants à l'issue de la formation
- La formation sera encadrée par Mmes ACHART DELICOURT et LAGARDE, qui feront à l'issue de la formation, un compte rendu.

Association régie par la loi 1901
Enregistrée le 25 juin 2014 à la Préfecture de Bordeaux

Séminaire de Formation



Education Thérapeutique chez les personnes infectées par le VIH/SIDA/HEPATITES

21-22 janvier 2015

2-3 février 2015

+ 1 journée de compagnonnage

Pitié Salpêtrière
47/83 bd de l'hôpital
Bâtiment UHSI
75013 PARIS

Organisatrices de la formation:
Valérie ACHART DELICOURT et Pascale LAGARDE

N° enregistrement FORMAVIH : 72330942133
N° DPC FORMAVIH: 1733
N° programme DPC Education thérapeutique : 1733150001

Mercredi 21 janvier 2015

8h30	Accueil des participants
9h00	Présentation, pré-évaluation, organisation compagnonnage (V. ACHART DELICOURT, P. LAGARDE)
10h30	Gestion des co-morbidités (cancers...) (G. BRETON)
11h00	<i>Pause</i>
11h30	AES G. BRETON)
12h45	<i>Repas</i>
14h15	L'infection à VIH (J. GHOSN)
15h45	<i>Pause</i>
16h00	Hépatite (J. GHOSN)
16h45	post-évaluation
17h00	Fin de la journée

Jeudi 22 janvier 2015

8h30	Accueil des participants
9h00	Législation : recommandations de l'HAS + Mise en place de projet + évaluation (V. ACHART DELICOURT)
10h30	<i>Pause</i>
10h45	Expériences transversales dans un Pôle de médecine (V. ACHART DELICOURT)
11h45	Un exemple de Programme « clé en main » (P. LAGARDE)
12h45	<i>Repas</i>
14h15	Un exemple de développement de projet et les outils utilisés (P. LAGARDE)
15h15	<i>Pause</i>
16h00	Films sur des consultations d'éducation thérapeutiques
17h 30	Fin de la session

Lundi 2 février 2015

8h30	Accueil des participants
9h00	Prise en charge du patient par le Médecin généraliste (Olivier BRASSE)
10h00	<i>Pause</i>
10h15	Relation d'aide et communication avec le patient (P. NUSS)
12h15	<i>Repas</i>
13h45	Anthropologie du VIH : (S. DIONOU)
15h30	<i>Pause</i>
15h45	ATELIER : Éducation thérapeutique infirmière : mise en situation et jeux de rôle sur les thèmes de la prévention, mise en place d'un traitement, patient en échec thérapeutique, patient co-infecté VIH-VHC (P.LAGARDE, S. DIONOU)
17h00	Fin de la session

Mardi 3 février 2015

8h30	Accueil des participants
9h00	Atelier prévention et pratiques sexuelles (B. FELIX du CRIPS)
10h30	<i>Pause</i>
10h45	Reprise Atelier prévention et pratiques sexuelles (B. FELIX du CRIPS)
12h00	<i>Repas</i>
13h30	Retour d'expériences des participants (V. ACHART DELICOURT, P. LAGARDE)
	Présentations de cas concrets, présentation de projet
17h00	<i>Pause</i>
17h15	Clôture (V. ACHART DELICOURT, P. LAGARDE)
17h30	Fin de la session

FRAIS D'INSCRIPTION : 850 EUROS

Ces frais incluent l'accès aux sessions de formation, les repas du midi des 4 journées théoriques et le matériel pédagogique distribué.

Ils ne comprennent pas les frais d'hébergement, les repas du soir, le repas du midi de la journée de stage et les petits déjeuners.

Procédure d'inscription et règlement :

- **Vous êtes professionnel de santé libéral :**
→ Inscrivez-vous en ligne sur le site de l'OGDPC.
- **Vous êtes professionnel de santé hospitalier, autre salarié (hors centre de santé conventionné)**
et vous êtes pris en charge par votre employeur ou par votre Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA)
→ L'inscription à la formation peut être réalisée directement par votre organisme de formation continue auprès de FORMAVIH.
→ Vous pouvez également vous inscrire directement auprès de FORMAVIH et vous faire rembourser a posteriori par votre organisme de formation.
- **Inscription à titre individuel :**
→ En cas d'impossibilité de financement institutionnel, FORMAVIH vous offre la possibilité de vous inscrire à titre individuel pour un montant de 200 €, en fonction des places disponibles (limité à 10% de l'effectif total des participants).
Si vous choisissez cette option, vous devez obligatoirement transmettre à la SFLS la notification de refus de prise en charge de l'organisme dont vous dépendez.

Quel que soit le mode de prise en charge, merci de remplir le bulletin d'inscription joint et le retourner au secrétariat de FORMAVIH. L'accès aux formations se fait en fonction des places disponibles dans l'ordre d'arrivée des demandes.